

84 • *Le journal de* **Boissettes**

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

3, place de Verdun 77350 Boissettes - Tél. : 01 64 37 83 05 - Fax : 01 64 37 08 97

Site : www.boissettes.com

**SEPTEMBRE
OCTOBRE 2010**

Le mot du Maire

Quand la rentrée rime avec plaisir...

Nous n'aimons pas trop la rentrée, les ressorts sont cassés, on ne vagabonde plus!

On ne marche plus les pieds nus mais dans de vrais souliers, on arrête de se dilater, se prélasser au soleil pour bien rentrer dans la petite boîte de la routine.

« Rentrée » est un mot qui met entre parenthèses les maisons de vacances, les valises, les plages, les montagnes, les rêves d'évasion, les pots de confiture de grand-maman et les couchers de soleil sur la mer où l'on guette le rayon vert.

La rentrée, c'est la fin des glaçons qui chantent dans le pastis ou le rosé, efface le bruit des cigales mais... pas des cloches!

On ferme ses volets et on se replie chez soi.

On peut toutefois pimenter la rentrée de telle façon qu'elle soit plus facile à vivre pour beaucoup d'entre nous. Il suffit de regarder la vie du bon côté, n'en restons pas moins épicuriens, dégustons la vie avec appétit comme si l'on se retrouvait entre amis autour d'un bon repas.

Vous verrez que sous cet angle, la rentrée vous paraîtra plus joyeuse... mais il faut bien l'admettre, quel bonheur les vacances!

Bon courage à tous!

Jean-Pierre LEGRAND

SOMMAIRE

Vie du Village: Compte rendu du Conseil municipal du 2 juillet
Travaux de voirie aux Uzelles.
Rappel des règles d'urbanisme
Sécurité: opération prévention seniors
Barrière chemin des Praillons - Cloches de l'église
Allocation de rentrée scolaire - Aide au logement étudiant - Mobil'études.
Nouveau numéro téléphone unique de la C.N.A.V.

Vie associative: sortie théâtre proposée par Boissettes Sports et Loisirs
concert gratuit église de Boissettes le 8 octobre à 20 heures.

Melun Val de Seine: Emploi / Nouvelle plaquette culturelle en ligne.

Agenda

Vie du Village

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2010

SORTIE DE L'INVENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au réaménagement des locaux administratifs divers matériels et mobiliers ont été réformés.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et charge Monsieur PIERRAIN d'effectuer l'inventaire précis des biens concernés.

NOMINATION SIESM

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du SIESM, l'informant de la nécessité suite à l'adhésion de BOISSETTES de procéder à la désignation d'un délégué.

Monsieur le Maire fait part de la candidature de M. ANGLADE en qualité de délégué titulaire.

Le Conseil Municipal désigne M. ANGLADE en qualité de délégué titulaire.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre en œuvre un plan communal de sauvegarde, ce plan a pour objectif de recenser l'ensemble des moyens susceptibles d'être mis en œuvre en situation de crise (phénomènes climatiques, de pollution...)

Il charge Messieurs FOURNIER-PRADO et Madame ADT GUILBERT de mettre en place ce plan.

CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE (Uzelles 1^{re} tranche)

Monsieur le Maire informe le Conseil des délibérations de la CAO concernant les offres reçues des Entreprises

L'Entreprise AVA présentant l'offre la plus intéressante est retenue, Monsieur le Maire est chargé d'informer l'Entreprise retenue et les Entreprises non retenues,

Et de signer tous documents afférents au Marché dans le Cadre du contrat triennal de voirie.

INTÉGRATION DU LOTISSEMENT DE LA VARENNE

Le Conseil Municipal décide d'attendre l'achèvement de la procédure d'intégration du lotissement du Clos des Roches dans le domaine public, pour engager la procédure concernant le Clos de la Varenne.

Éclairage de Jean-Pierre PIERRAIN, Premier Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme sur les travaux de voirie des Uzelles qui ont débuté en Septembre.

Le soutien financier du Conseil général de Seine-et-Marne, permet la réalisation de la 1^{re} tranche des travaux de voirie aux Uzelles qui ont débuté en septembre et dont la durée des travaux est fixée à 3 mois.

Les subventions allouées à ces travaux sont actuellement soumises à des normes de plus en plus strictes dans le cadre du Développement durable, ce qui contraint notre commune à respecter scrupuleusement le projet élaboré par les services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (D.D.E.A.), par conséquent, **aucune modification n'est possible**. Toutefois, il nous a été possible d'éviter la suppression totale des parkings sur la voie publique ainsi que les trottoirs qui devaient être réalisés en continu en enrobé goudron sans matérialisation

Une commission composée de Madame DECHELLE, Monsieur BARRAULT, Monsieur ALLOUCHE se réunira pour étudier ce projet.

TARIFS SALLE L'ÉCOLE

Le Conseil Municipal décide de porter le tarif de location de la salle à compter du 1^{er} septembre 2010 à:

- 100 € pour les habitants de BOISSETTES
- 500 € pour les extérieurs

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE COURS DE TAÏ-CHI

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition de Mme COUFFINHAL pour des cours de TAÏ-CHI, la salle communale. Un courrier lui sera adressé dans ce sens.

MISE EN SÉCURITÉ

AVENUE CHARLES-DE-GAULLE

Monsieur PIERRAIN présente le projet de mise en sécurité de l'avenue Charles-de-Gaulle par un système d'écluses sur la Départementale

ACHAT TERRAIN.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur LEGRAND à mettre en vente pour un montant de: 165000 euros, le terrain avec le transfo EDF, au clos du bois des grillons.

CRÉATION D'UN POSTE DE GARDE CHAMPÊTRE CHEF PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Garde communal peut bénéficier dans le cadre de son déroulement de carrière d'un avancement au grade de Garde Champêtre Principal Chef.

Le Conseil Municipal accepte la création d'un poste de Garde Champêtre Principal Chef.

AMÉNAGEMENT CARRIÈRE ET ÉTANG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec Géolite est prévue dans le cadre d'un projet de réaménagement de la carrière et de l'étang sur le territoire de BOISSETTES.

des entrées.

Il y aura quelques places de parking, les espaces verts seront préservés car inaccessibles aux véhicules.

La même prestation que la voirie de la rue du Mont aux Lièvres sera réalisée aux Uzelles, à savoir des trottoirs en béton désactivé et entrée en pavage gré.

Des passages piétons pour les non voyants seront également réalisés.

La vitesse sera limitée à 30 km/h sur une voie unique.

Nous avons pris soin de choisir l'entreprise AVA qui assurait le mieux les contraintes liées à la circulation, afin d'apporter le moins de gêne possible aux riverains tout en respectant le travail des équipes afin de rendre ce quartier plus agréable.

Les personnes souhaitant se brancher sur le gaz de ville doivent attendre 3 ans, la chaussée ne pouvant être touchée avant ce délai, aucune autorisation ne pourra être délivrée après les travaux.

Pour plus d'informations, les plans sont consultables en Mairie.

Par décision du Tribunal administratif de Melun, la commune de Boissettes vient d'être condamnée à interrompre le retentissement des cloches de l'église Saint-Louis malgré une solution de compromis consistant à diviser par 2 le nombre de sonneries et de les limiter de 6h00 à 23h00. La commune va interjeter appel de ce jugement. Dossier à suivre.

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES D'URBANISME

Le nouveau Code de l'urbanisme a fortement renforcé les règles de déclaration pour différents travaux d'aménagement intérieur et extérieur.

Quelques exemples: la pose d'une gloriette ou d'un chalet dans le jardin de moins de 20 m², la pose ou le remplacement d'une clôture, le changement de portail, le ravalement de façade, le remplacement de toiture, le changement de fenêtre même à l'identique, la création d'ouverture, la pose de velux, le creusement d'un puit...

Sans oublier la coupe d'arbres ou le défrichage dans certaines zones du plan d'occupation des sols.

Pour tous ces travaux, vous devez obligatoirement retirer une déclaration préalable de travaux en mairie.

La décision vous sera notifiée sous 1 mois.

Les constructions et les agrandissements, les vérandas, les chalets de plus de 20 m² sont soumises à l'obtention du permis de construire, ces dossiers sont gérés par la D.D.E.A mais à retirer en Mairie.

Vous avez l'obligation d'afficher visiblement à l'entrée de votre domicile l'arrêté délivré par la mairie, Faute d'affichage votre autorisation peut être remise en cause.

Le non-respect de ces règles vous peut vous entraîner devant le Tribunal Administratif de Melun.

Avant de réaliser votre projet, nous vous conseillons de prendre contact avec Jean-Pierre PIERRAIN en Mairie afin d'être en conformité avec les règles d'urbanisme et d'éviter tout recours des tiers.

MOBIL'ETUDES 77 est une aide à la mobilité des étudiants pour l'année 2010/2011 allouée par le Conseil général de Seine-et-Marne, sous conditions de ressources pour aider les étudiants à aller plus loin dans leurs études.

Renseignements et inscriptions en ligne sur www.jeunesse77.fr

3960, le numéro de téléphone unique de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le 3960 remplace le 0821 10 12 14 en Ile-de-France (coût d'un appel local) pour obtenir des informations sur la retraite du régime général (suivi de votre dossier personnel, derniers paiements, montant pour la déclaration fiscale) auprès d'un conseiller de 8 heures à 17 heures du lundi au vendredi.

Pour accéder à des services interactifs (visualisation du relevé de carrière, régularisation de la carrière, estimation à la retraite...), connectez-vous à www.lassuranceretraite.fr

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

Les parents des élèves du 1^{er} cycle (de la 6^e jusqu'à 16 ans) sont invités à faire parvenir au secrétariat de la Mairie avant le 15 octobre 2010 un certificat de scolarité (comportant les nom, prénom, date de naissance, classe de leur enfant) ainsi qu'un RIB (obligatoire chaque année) afin de permettre le mandatement de l'allocation scolaire de la commune, fixée à 76,22 euros.

La barrière chemin des Praillons destinée à préserver la tranquillité des promeneurs en fin de semaine et jours fériés, n'a pas été opérationnelle suite à un acte de vandalisme cet été (une plainte a été déposée contre X) elle sera mise en service dès réparation.

SÉCURITÉ: opération prévention seniors.

Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses et vivent de plus en plus longtemps (5,5 millions en 2010 et plus de 6 millions en 2015).

Plus faibles physiquement, parfois plus isolées socialement, les personnes âgées sont aussi des proies plus faciles pour les délinquants: alors qu'elles ne représentent que 20 % de la population, elles sont victimes des 2/3 des vols par ruse et de près d'un tiers des cambriolages d'habitations principales ou secondaires.

En partenariat avec les représentants des forces de l'ordre du département (Police et Gendarmerie), une réunion organisée en novembre (date à préciser) aura lieu Salle l'École à Boissettes.

Cette réunion a pour objectif d'informer le public des risques de délinquance et de lui apporter des conseils pratiques à mettre en œuvre au quotidien pour être plus en sécurité.

QUELQUES CONSEILS UTILES:

Chez vous:

- fermez à clé, jour et nuit, les portes et accès de votre domicile.
- renforcez les accès sensibles (portes de garage ou de dépendances).
- ne laissez jamais d'objets de valeur dans l'entrée à portée de main.
- vol par ruse ou de fausse qualité (faux policier, faux agent E.D.F...): avant de laisser entrer une personne dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant votre interphone ou l'entrebâilleur de votre porte, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, prenez le temps de vous renseigner auprès des services concernés. En cas de doute, composez le 17.

En voiture:

- Circulez toujours les portières verrouillées, avant de descendre de votre véhicule, quelle que soit la situation, coupez toujours le moteur et conservez les clés sur vous.

Contact: 17 ou Hôtel de police Melun Val de Seine, 51, avenue du Général-de-Gaulle, 77000 Melun, 01 60 56 67 77

AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT

À l'approche de la rentrée, de nombreux étudiants emménagent dans un appartement ou une résidence universitaire et souhaitent pouvoir bénéficier d'une aide au logement. Depuis plusieurs années, la Caisse d'Allocations familiales (C.A.F.) propose une offre de service Internet pour les aider à constituer leur dossier.

En se connectant sur www.caf.fr, les étudiants peuvent estimer le montant de leur aide et saisir en ligne leur demande d'aide au logement. Il leur suffit d'imprimer leur dossier personnalisé et de l'adresser à la C.A.F. accompagné des pièces justificatives demandées. Dès réception du dossier, l'étude du droit à une aide au logement est effectuée dans les meilleurs délais.

C.A.F. de Seine-et-Marne: 21-23 avenue du Général Leclerc, 77024 MELUN CEDEX

Tél.: 0820 25077010 - www.caf.fr

Vie associative

L'Association Sports et Loisirs de Boissettes en partenariat avec le Club de l'Amitié de Boissise-la-Bertrand vous proposent une sortie théâtre le dimanche 21 novembre à 16h00 au théâtre Antoine « Désolé pour la moquette », pièce cocasse, originale et bouleversante, écrite et mise en scène par Bertrand BLIER avec Anny DUPEREY, Myriam

BOYER, Patrick PREJEAN, Abbès ZAHMANI, Jean BARNEY. Participation tout compris (spectacle, transport, pourboires) adhérents 50 euros, non adhérents, 55 euros.

Inscriptions et règlement par chèque avant le 15 octobre auprès de Floriane LESIEUR - 9, rue Paul Gillon, Boissettes.

Prenez votre emploi en main

Vous souhaitez retrouver un emploi ou en changer? Évoluer dans votre carrière professionnelle? Des dispositifs peuvent vous y aider. Le Bilan de Compétences vous permet de faire le point sur votre carrière et vos projets professionnels, de travailler un projet de formation ou de reconversion. Grâce au Congé Individuel de Formation vous pouvez suivre une formation qualifiante tout en conservant votre emploi. La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) vous permet d'obtenir un diplôme en valorisant tout ou partie de votre expérience professionnelle.

Vous souhaitez une information sur ces trois dispositifs? La Maison de l'Emploi Melun Val de Seine vous propose trois réunions d'informations, en partenariat avec le Fongecif Ile-de-France: mardi 12 octobre 2010, de 19 heures à 20 h 30, à la Maison des associations, au Mée-sur-Seine, vendredi 15 octobre 2010, de 14 h 30 à 16 heures, à l'Espace Jean XXIII, à Melun et lundi 18 octobre 2010, de 10 h 30 à 12 heures, au Centre Social Albert Schweitzer, à Dammarie-lès-Lys

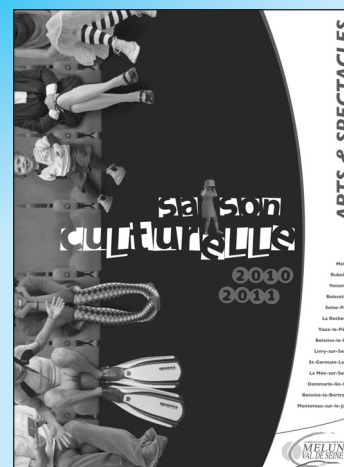
Renseignements: 01 64 19 01 01.

Demandez le programme de la plaquette culturelle!

Découvrez toutes les manifestations culturelles organisées sur l'agglomération dans la plaquette 2010-2011 éditée par Melun Val de Seine et réservez en ligne sur www.agglo-melunvaldeseine.fr

Cliquez et découvrez toute l'offre culturelle et artistique proposée par les 14 communes de l'agglomération!

Retrouvez également la brochure papier dans toutes les communes de l'agglomération. (mairies, espaces culturels, écoles de musiques, médiathèques et bibliothèques...). Par souci d'améliorer sa diffusion et de préserver l'environnement, la plaquette de la saison 2010/2011 n'est plus en effet distribuée en boîtes aux lettres.



Église de Boissettes

Concert du 8 octobre à 20 heures

Université Inter-Âges de Melun

CONCERT

VENREDI 8 OCTOBRE à 20h00
Eglise de Boissettes (Seine-et-Marne)

Vox in Rama

L'ensemble médiéval de voix «*Vox in Rama*» propose un concert didactique sur la naissance du chant liturgique occidental et de son déploiement vers la polyphonie.

Tout en découvrant ce répertoire souvent mal connu, vous pourrez approcher cet univers avec l'aide de quelques notions historiques et musicologiques.

Venez nombreux...

Sous la Direction de Frédéric RANTIÈRES,
Diplômé d'Etude Musicale de Direction de Chœur,
Docteur mention Religions et Systèmes de Pensée.

Gratuité pour tous

Renseignements :
Tel : 01.64.52.01.21 ou E-mail : uia@ville-melun.fr

À noter sur vos agendas :

Vendredi 8 octobre à 20 h 00
Concert gratuit église de Boissettes.

Vendredi 22 octobre à 18 h 00 en Mairie,
Permanence du Conseiller général Gérard Bernheim.

Vendredi 5 novembre à 20 h 00
Conseil municipal.

Judi 11 novembre à 11 h 00,
Commémoration au monument aux morts à 11 h 00,
suivie du verre de l'amitié.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture au public de la Mairie :

Lundi : 15 h 00 - 18 h 30	Judi : 9 h 00-12 h 00
Mardi : fermée	Vendredi : 15 h 00- 19 h 00
Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00	le 1 ^{er} samedi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00.

En dehors de ces horaires, merci de laisser votre message en nous indiquant l'objet de votre appel ainsi que vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions vous contacter dans les meilleurs délais.

Directeur de la publication: Jean-Pierre LEGRAND

Comité de rédaction: Franceline ADT-GUILBERT,
Fabienne CHAILLOT, Bernard-Yves FOURNIER

Tirage 200 ex - Distribution par nos soins